



## Carte de potentiel de l'alouette des champs pour les zones cultivées du Plateau suisse

Carte : version 2.1 (février 2019)

Description : version 2.1b (décembre 2021)

### Informations et instructions pour l'utilisation de la carte de potentiel

#### L'essentiel en bref

- La carte de potentiel indique les zones les plus importantes pour l'alouette des champs sur le Plateau.
- Elle se limite aux zones de grandes cultures.
- La carte se base sur un modèle, ce qui signifie qu'une validation sur le terrain est dans tous les cas nécessaire. Il est possible que d'autres habitats importants pour l'alouette des champs ne soient pas reconnus par le modèle ; à l'inverse, certaines surfaces désignées pourraient ne pas être colonisées par l'alouette des champs. → vers [la modélisation](#)
- Veuillez svp tenir compte [des directives concernant la fourniture et l'utilisation des données](#)

#### Pourquoi a-t-on besoin d'une carte de potentiel pour l'alouette des champs ?

Les effectifs d'alouette des champs ont fortement diminué en Suisse ces dernières années. De nombreuses petites populations se sont désormais éteintes et des plus grandes déclinent fortement un peu partout. Des populations importantes se trouvent actuellement encore dans de grandes plaines comme le Grand Marais (BE/FR) ou la région schaffhousoise du Klettgau (SH), ainsi que sur de vastes versants et plateaux de la Suisse occidentale.

Des mesures de conservation sont souvent mises en place pour l'alouette des champs sur des sites inadéquats parce qu'ils ne répondent pas à ses exigences fondamentales en terme d'habitat. Sur la carte de potentiel de l'alouette des champs, les surfaces du Plateau Suisse propices à la conservation de l'espèce en raison de la nature du paysage et de l'utilisation agricole sont représentées et, par conséquent, où l'alouette des champs pourrait être présente.

La carte de potentiel peut aussi être utile afin d'estimer en amont les conséquences de modifications du paysage pour l'alouette des champs, par exemple lors de projets de construction, d'agroforesterie ou de plantation de haies.

#### Habitat de l'alouette des champs

L'alouette des champs occupe des surfaces ouvertes, vastes et dégagées. Elle se tient à distance des structures élevées telles que les bâtiments, les forêts et les haies arborées. L'alouette des champs est l'une des rares espèces d'oiseaux à pouvoir nicher avec succès sur les surfaces agricoles utilisées. Le nid est construit au sol, de préférence dans des cultures à végétation basse et clairsemée, par exemple dans le blé, les cultures sarclées (betteraves sucrières, pommes de terre) ou les pois. Pour se nourrir, l'alouette des champs se

déplace également au sol dans les champs cultivés ouverts, sur les chemins de campagne et de manière générale dans la végétation clairsemée.

### **Promotion de l'alouette des champs**

La fiche info de la station ornithologique *Favoriser l'alouette des champs* fournit des informations détaillées sur l'espèce et les mesures de conservation appropriées dans les zones cultivées. (À télécharger ici : <http://www.vogelwarte.ch/de/projekte/prioritaetsarten/artenfoerderung-feldlerche> > Fiche d'information - Favoriser l'alouette des champs)

## **Surfaces potentielles**

Les surfaces potentielles contiennent les zones qui, selon le modèle, conviennent le mieux comme habitat pour l'alouette des champs et donc pour des mesures de conservation.

Dans la table d'attributs, il est indiqué pour chaque surface si des alouettes des champs ont été observées ou non en période de reproduction pendant une période donnée.

- Attention : les données ne donnent aucune indication sur la taille de la population.

- Attention : la présence/l'absence de l'alouette des champs n'a pas été systématiquement contrôlée dans les surfaces potentielles.

### **Choix des surfaces pour les mesures de conservation – ce qu'il faut prendre en compte**

1. Les périmètres de conservation devraient être composés de la plus grande part possible de surfaces potentielles.
2. La sélection des surfaces pour les mesures de conservation à l'intérieur du périmètre de conservation nécessite de plus amples vérifications. Par exemple, les alouettes des champs ne nichent ni sous les arbres isolés ni sous les pylônes de lignes à haute tension. Aucune mesure ne devrait donc être planifiée à ces endroits. Les mesures doivent en outre être suffisamment éloignées de structures élevées (min. 100 m) comme les lisières de forêt ou les bâtiments.
3. A l'intérieur d'un périmètre de conservation, il existe souvent des sites qui sont mieux adaptés que d'autres pour la conservation de l'alouette des champs. C'est pourquoi les mesures prévues devraient être discutées avec un spécialiste local. Idéalement, les sites ont un champ de vision le plus large possible, par ex. les sommets d'un versant ou le centre des surfaces ouvertes.
4. Il faut veiller à ce que le caractère ouvert du paysage soit préservé. Aucune structure verticale (haies d'arbres, lignes à haute tension, bâtiments) ne doit être créée, ni dans les surfaces potentielles, ni dans une zone tampon de 100 m autour de celles-ci.

Le lien suivant vous permet d'accéder à la carte de potentiel : <https://www.vogelwarte.ch/fr/projets/especes-prioritaires/conservation-alouette-des-champs/carte-de-potentiel-de-l-alouette-des-champs>

***Nous vous aidons volontiers à évaluer la pertinence d'une zone donnée pour l'alouette des champs.***



*Exemple de paysage agricole ouvert où la promotion de l'alouette des champs est prometteuse (photo : D. Hagist).*

## Etapes de modélisation

La catégorie "terres arables" de la Statistique suisse de la superficie (AS04/09, OFS GEOS-TAT, code 41) sert de base. Elle correspond à peu près aux surfaces d'assolement. La nature du sol et la déclivité de ces surfaces, couvrent en principe les zones potentiellement favorables à l'alouette des champs sur le Plateau. En Suisse, les populations d'alouettes nichant dans les zones herbagères se trouvent surtout dans les régions de montagne. Ces surfaces ne sont pas couvertes par cette carte de potentiel.

Dans la version 2.1 de la carte de potentiel, une zone tampon de 100 m a été ajoutée autour des terres arables car la Statistique suisse de la superficie présente une résolution plutôt grossière de 100 x 100 m. La catégorie des terres arables ne couvre pas entièrement les surfaces d'assolement. D'autres critères importants (p. ex. la distance à la forêt et aux agglomérations) sont pris en considération lors des étapes décrites ci-dessous.

Les surfaces défavorables à l'alouette des champs sont déduites des surfaces d'assolement. Le voisinage de structures élevées telles que des bâtiments et des bosquets n'est pas approprié. Plus les structures sont hautes, plus les alouettes des champs ont besoin de distance.

Les critères suivants ont été pris en compte dans le calcul et déduits de la surface potentielle (données issues du modèle topographique du paysage, swissTLM3D 1.6 (2018), Office fédéral de topographie swisstopo) :

- Forêt avec une zone tampon de 100 m
- Bâtiments avec une zone tampon de 100 m
- Arbres (arbres fruitiers et arbres isolés) avec une zone tampon de 25 m
- Haies avec une zone tampon de 25 m
- Vergers, pépinières, vignes (sans zone tampon)
- Cours d'eau (sans zone tampon)
- Autoroutes avec une zone tampon de 15 m
- Lignes à haute tension avec une zone tampon de 10 m

Autres adaptations :

- Les petites surfaces (< 10 ha) et les surfaces étroites (< 100 m) ont été éliminées, car elles ne sont généralement pas colonisées par l'alouette des champs.
- Les "trous" à l'intérieur des surfaces potentielles de moins de 1 ha ont été transformés en surfaces potentielles.
- Les "trous" à l'intérieur des surfaces potentielles en raison de petits bâtiments isolés dans le champ ont également été rattachés à la surface potentielle, en tenant compte des éventuels arbres et bosquets existants, qui représentent plus d'un hectare avec leur zone tampon.

Enfin, les surfaces qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes ont été incluses dans la surface potentielle :

- Surfaces de plus de 50 ha ;
- Plusieurs petites surfaces (10-50 ha), distantes de moins de 200 m les unes des autres, d'une superficie minimale de 75 ha, y compris une zone tampon de 100 m ;

- Surfaces plus petites, de 10 à 50 ha, dans lesquelles des observations d'alouettes des champs en période de nidification ont été faites au cours des cinq à dix dernières années.

## **Directives pour la fourniture et l'utilisation des données de la carte de potentiel**

La fourniture et l'utilisation des données sont soumises aux directives générales de la Station ornithologique suisse. Les points suivants doivent particulièrement être mentionnés:

- Les données restent la propriété de la Station ornithologique et ne peuvent être utilisées que pour le projet en question. Elles doivent être effacées une fois le travail terminé.
- Une intégration permanente des données dans une base de données propre ou dans un SIG n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de la Station ornithologique.
- En tant que fournisseuse des données et conseillère, la Station ornithologique suisse doit être déclarée dans les rapports, publications, etc.
- Les rapports ou les paragraphes concernant les données ornithologiques livrées doivent être présentés à la demande de la Station ornithologique pour vérification avant la fin du rapport.
- Un exemplaire des éventuelles publications doit être remis à la Station ornithologique.

### Contact

Dominik Hagist, dominik.hagist@vogelwarte.ch, tél. ++41 41 462 97 75

Adresse : Station ornithologique suisse, Seerose 1, 6204 Sempach

Sempach, décembre 2021